Infirmier

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Métiers apparentés

Infirmier
Infirmier diplômé d'Etat
Infirmier scolaire
Infirmiers en soins généraux
Infirmiers en soins généraux / Infirmier diplômé d'état (sauf psychiatrique ou spécialisé)
Infirmiers en soins généraux / Elève infirmer (hors bloc opératoire et anesthésie)
Infirmiers en soins généraux / Infirmier à domicile
Infirmiers en soins généraux / Infirmier autorisé ou assimilé
Infirmiers en soins généraux / Infirmier de centre de santé
Infirmiers en soins généraux / Infirmier de réanimation
Infirmier en soins généraux / Infirmer spécialisé de laboratoire

Codes

- **CITP2008** : 2221
- **CITP2008** : 3221
- **CITP88** : 2230
- **CITP88** : 3231
- **PCS-ESE 2003** : 431f
- **ROME1999** : 24121

DESCRIPTIF

L'infirmier(e) peut exercer dans de multiples secteurs d'activité, celui des soins (médecine, chirurgie, psychiatrie), de la prévention (médecine du travail, éducation nationale) ou de l'action

humanitaire.
L'infirmier(e) fait partie intégrante de l'équipe médicale. Il participe à l'élaboration du diagnostic, dispense des soins spécifiques et d'hygiène au malade (injection, pansements...), sert de relais entre le patient et le milieu hospitalier. Il rencontre les familles, assure l'accompagnement et le suivi psychologique des patients. Il peut également participer à des actions ayant trait à la prévention, à l'éducation de la santé, à la formation ou l'encadrement.

Ne seront pas traités dans cette fiche les métiers d'infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire, infirmier en psychiatrie, infirmier en entreprise et infirmier de prévention.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA PROFESSION

Aspects sociologiques :

En 2021:

- 500 300 infirmiers exercent une activité salariée et 98 600 exercent une activité libérale.
- 87% de femmes et 13% d'hommes en salarié
- 82% de femmes et 18% d'homme en libéralees

Les moins de 30 ans représentent 21% des infirmiers salariés.
Le nombre d'infirmiers de plus de 60 ans a progressé . On compte:25 700 salariés et 8 800 en activité libérale

Les infirmiers salariés sont plus jeunes que les libéraux

source : DRESS n°15 juin 2024

Formation professionnelle :

L'infirmière est titulaire d'un diplôme d'Etat qui se prépare en trois ans dans des instituts de formation autorisés par le Président du Conseil Général.
Le diplôme est reconnu dans toute l'Union Européenne et permet une liberté de circulation totale.

Evolution de carriere

35 895 ont une spécialisation en 2005.
Puériculture : formation de 12 mois.
Bloc opératoire : formation de 18 mois après deux années d'expérience professionnelle.

En anesthésie : formation de 24 mois après deux années d'expérience professionnelle.
Les infirmiers d'Etat ont accès, de plein droit, à la licence Science de l'Education et à la licence Sciences Sanitaires et Sociales.
Cadre de santé (par concours).

Cadre supérieur de santé (par concours après 3 ans d'exercice comme cadre de santé).
Directeurs de soins (par concours interne).

CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES

Lieux de travail

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
hôpital					
clinique					
centre de santé	agents infectieux (cf produits)				
	mercure (cf produit)				
maison de retraite	virus				contrôler l'état vaccinal
véhicule SAMU					
chambre stérile					

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
établissement pénitentiaire	agression physique	former à la CAT face à des personnalités difficiles			
		former à la CAT face à une personne agressive			
			lésions traumatiques d'une partie du corps non précisée		
			stress aigu traumatique		
			stress aigu traumatique		
			état de stress post-traumatique		
	situation entrainant une charge psychologique				
établissement scolaire					
lieu de travail à l'étranger	moustique				
	anophele				
domicile de la personne aidée	espace de travail sousdimensionné	optimiser le rangement	lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	agression physique	former à la CAT face à des personnalités difficiles			
		former à la CAT face à une personne agressive			
			lésions traumatiques d'une partie du corps non précisée		
			stress aigu traumatique		
			stress aigu traumatique		
			état de stress post-traumatique		
	espace de travail inadapté à l'activité				
	non reconnaissance de l'activité par la hiérarchie				

Organisation du travail

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
horaire variable	horaire generant une perturbation de la vie sociale		trouble de l'humeur [affectif], sans précision		
	rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale	séparer lieux de vie et lieux de travail	trouble de l'humeur [affectif], sans précision		
	amplitude horaire de travail continue superieure a 10 h		fatigue [asthénie]		
			trouble du rythme veille-sommeil non dû à une cause organique		
			troubles de la vigilance		
amplitude horaire > 12 H	horaire generant une perturbation de la vie sociale		trouble de l'humeur [affectif], sans précision		
	rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale	séparer lieux de vie et lieux de travail	trouble de l'humeur [affectif], sans précision		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
travail de nuit	travail de nuit >270h/an				recommandations HAS pour la surveillance des travailleurs postés et de nuit
					recherche de troubles psychiatriques
					recherche de facteurs de risques cardio-vasculaires
					recherche de troubles du sommeil
					recommandation pour la surveillance médico-professionnelles des femmes en travail de nuit
		limiter les organisations en horaires atypiques			
		privilégier le volontariat			
		respecter les temps de repos (travail de nuit)			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		informer sur la chronobiologie			
		conseiller en hygiène de vie en cas de travail en horaires décalés			
			classement CIRC 2A (travail de nuit posté)		
			troubles du sommeil		
			troubles de la vigilance		
			facteur accidentogène		
			perturbation de la vie sociale		
	amplitude horaire de travail continue superieure a 10 h		fatigue [asthénie]		
			trouble du rythme veille-sommeil non dû à une cause organique		
			troubles de la vigilance		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
travail le week-end	horaire generant une perturbation de la vie sociale		trouble de l'humeur [affectif], sans précision		
	nuisances liées au travail les dimanches et jours fériés	limiter le nombre de jours fériés travaillés par les salariés			
	amplitude horaire de travail continue superieure a 10 h		fatigue [asthénie]		
			trouble du rythme veille-sommeil non dû à une cause organique		
			troubles de la vigilance		
dépassement horaire fréquent	variabilite, imprevisibilite de la charge de travail				
	horaire generant une perturbation de la vie sociale		trouble de l'humeur [affectif], sans précision		
	rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale	séparer lieux de vie et lieux de travail	trouble de l'humeur [affectif], sans précision		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	nuisances liées à des déplacements professionnels	disposer d'un moyen de communication (radio ou téléphone) permettant le contact avec l'entreprise			
		organiser les déplacements			
		choisir un moyen de déplacement professionnel adapté			
		prévenir le risque routier			
	nuisances liées à un repos < 48 H consécutives	privilégier les horaires favorisant la récupération	fatigue [asthénie]		
			troubles de la vigilance		
travaux urgents impromptus	travail sous contrainte de temps imposee	planifier le travail	troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	aleas a gerer generant une charge mentale particuliere		anxiété généralisée		
			maladies hypertensives		
			cardiopathies ischémiques		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	multiplicité des tâches induisant une charge mentale				recherche des effets sur la santé décrits
		tenir le poste par roulement			
		faciliter la communication			
		renforcer l'autonomie en formant le salarié à sa tâche			
			anxiété généralisée		
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	variabilite, imprevisibilite de la charge de travail				
travail géré seul	isolement psychologique	favoriser le travail en réseau	souffrance mentale		
	manquer de moyens ou de temps pour faire un travail de qualite				

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	surcharge de travail ressentie				recherche d'une souffrance psychique
		veiller à la gestion des volumes de travail			
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	coactivite (plusieurs activites concomitantes dans un meme lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice			
		bien organiser la coactivité			
travail au sein d'une équipe	contrainte relationnelle				recherche des effets sur la santé décrits
		faciliter la communication			
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	coactivite (plusieurs activites concomitantes dans un meme lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		bien organiser la coactivité			
dépendance fonctionnelle ou hiérarchique	objectifs divergents et logiques différentes avec la hiérarchie	informer sur le rôle des divers interlocuteurs			
		améliorer la communication et l'organisation			
			stress lié aux conflits d'objectifs		
			troubles névrotiques liés à un sentiment de dévalorisation		
	faible latitude de decision dans l'organisation de son travail				
	coactivite (plusieurs activites concomitantes dans un meme lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice			
		bien organiser la coactivité			
travail dimanche et jours fériés	horaire generant une perturbation de la vie sociale		trouble de l'humeur [affectif], sans précision		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale	séparer lieux de vie et lieux de travail	trouble de l'humeur [affectif], sans précision		
	amplitude horaire de travail continue superieure a 10 h		fatigue [asthénie]		
			trouble du rythme veille-sommeil non dû à une cause organique		
			troubles de la vigilance		
horaires réguliers de jour	pas de nuisance liée à cette caractéristique				
	amplitude horaire de travail continue superieure a 10 h		fatigue [asthénie]		
			trouble du rythme veille-sommeil non dû à une cause organique		
			troubles de la vigilance		

Tâches

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
effectuer des soins locaux	nuisances de l'infirmier				établir la fiche de poste de l'infirmier
		ordonnance de prévention - infirmier			
réaliser des prélévements	microorganismes en milieu de sante	veiller à l'hygiène des mains			
		mettre en place la CAT en cas d'AES			
			RG 40 (attention : liste limitative)		
			RG 76 (attention : liste limitative)		
			RG 80 (attention : liste limitative)		
	AES				contrôler l'état vaccinal

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
					recommandations pour la surveillance après AES
		mettre en place la CAT en cas d'AES			
		utiliser des conteneurs à seringues			
		porter des gants appropriés à l'activité			
			maladies dues au VIH		
			hépatites virales		
poser des perfusions, des sondes	sang (cf produits)				
	urines (cf produits)				
	déchets médicaux (cf produits)				
administrer des traitements	produit pharmaceutique	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
aider à la réalisation d'actes médicaux	posture				recherche de troubles locomoteurs
			RG 57 (attention : liste limitative)		
veiller à l'installation du patient	posture				recherche de troubles locomoteurs
			RG 57 (attention : liste limitative)		
appliquer les consignes du personnel médical	faible latitude de decision dans l'organisation de son travail				
réaliser des soins d'urgence					
préparer des chimiothérapies	exposition à des produits (cf tableau public et produits)	aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique			
		porter un appareil de protection respiratoire en l'absence de ventilation adaptée			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
effectuer soins de nursing	effort physique				recherche de pathologies osseuses, articulaires et périarticulaires
			maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif		
			effets sur la santé cardiologiques		
	microorganismes en milieu de sante	veiller à l'hygiène des mains			
		mettre en place la CAT en cas d'AES			
			RG 40 (attention : liste limitative)		
			RG 76 (attention : liste limitative)		
			RG 80 (attention : liste limitative)		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
assurer les transferts des personnes à mobilité réduite	posture du corps entier				recherche des effets sur la santé décrits
					recherche de troubles locomoteurs
					recherche de pathologies osseuses, articulaires et périarticulaires
			arthropathies		
			RG 57 (attention : liste limitative)		
			maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif		
	effort physique				recherche de pathologies osseuses, articulaires et périarticulaires

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif		
			effets sur la santé cardiologiques		
effectuer les toilettes mortuaires	situation entraînant une charge émotionnelle				
	fluide humain	respecter les règles d' hygiène			
		porter des EPI adaptés			
		informer sur le risque infectieux			
			maladies infectieuses et parasitaires		
désinfecter le matériel	produit de désinfection (cf produits)				
gèrer le dossier infirmier					
effectuer des activités de consultations					

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
se déplacer à domicile (infirmier)	charge mentale du conducteur				recherche des facteurs de risques digestifs
					recherche de facteurs de risques psychiques
					recherche de facteurs de risques cardio-vasculaires
		prévenir le risque routier			
			maladies hypertensives		
			cardiopathies ischémiques		
			ulcère de l'estomac		
	contrainte de la conduite VL professionnelle				évaluer la compatibilité de la conduite avec l'état de santé
		utiliser des véhicules appropriés			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		respecter l'interdiction d'utilisation du téléphone au volant en conduisant			
		former le conducteur de véhicule léger			
		informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite			
		informer le salarié sur la prise de substances et la conduite			
		ROUTIER Prévention coll du risque			
			Accidents de la Voie Publique		
éduquer le patient et sa famille					
accueillir et accompagner les stagiaires					
encadrer les étudiants					
participer aux réunions					

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
intervenir en entreprise extérieure	charge mentale du conducteur				recherche des facteurs de risques digestifs
					recherche de facteurs de risques psychiques
					recherche de facteurs de risques cardio-vasculaires
		prévenir le risque routier			
			maladies hypertensives		
			cardiopathies ischémiques		
			ulcère de l'estomac		

Outils et équipements

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
seringues, aiguilles	AES				contrôler l'état vaccinal
					recommandations pour la surveillance après AES
		mettre en place la CAT en cas d'AES			
		utiliser des conteneurs à seringues			
		porter des gants appropriés à l'activité			
			maladies dues au VIH		
			hépatites virales		
matériel de perfusion	microorganismes en milieu de sante	veiller à l'hygiène des mains			
		mettre en place la CAT en cas d'AES			
			RG 40 (attention : liste limitative)		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			RG 76 (attention : liste limitative)		
			RG 80 (attention : liste limitative)		
sondes					
outils d'aide à la manutention					
fauteuil roulant	effort de poussée et de traction				recommandations pour surveillance médicale de la manutention manuelle
					recherche des pathologies cardiaques et/ou vasculaires
		proposer une formation action PRAP			
		choisir du matériel de manutention adapté			
			maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			lésions traumatiques de l'épaule et du bras		
			lésions traumatiques de la cheville et du pied, autres et sans précision		
			accélération de la fréquence cardiaque		
			rachialgies dorsales - Région dorso-lombaire		
brancard					
lave-mains à commande non manuelle					
poste informatique fixe	ecran de visualisation			réaliser un examen approprié des yeux et de la vue (écran de visualisation)	
					recherche de pathologies osseuses, articulaires et périarticulaires
		choisir un siège ergonomique			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		choisir du mobilier de poste informatique adapté			
		installer ergonomiquement le poste de travail avec écran			
		aménager un espace de travail spacieux			
		choisir des logiciels ergonomiques			
		alterner les tâches			
			syndrome de l'oeil sec		
			fatigue visuelle		
			RG 57 (attention : liste limitative)		

Produits, matériaux et publics concernés

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
medicaments et drogues	antiviraux		allergies cutanées		
			RG 65		
	aminoglucoside	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux			
		respecter les règles d' hygiène			
			RG 31		
	betalactamine	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils	RG 41		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	cephalosporine	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils	RG 41		
	chlorpromazine	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils	RG 38		
	chlorure d'acide de la phenylglycine	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils	RG 66 (attention : liste limitative)		
	cimetidine	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils	RG 66 (attention : liste limitative)		
	hydralazine	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils	RG 66 (attention : liste limitative)		
	isoniazide	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils	RG 66 (attention : liste limitative)		
	macrolide	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils	RG 66 (attention : liste limitative)		
	neomycine	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils	RG 31		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	troleandomycine oleandomycine A	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils	RG 66 (attention : liste limitative)		
	penicilline	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
	phenothiazine et derive	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils	RG 65		
	piperazine	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils	RG 65		
	quinine	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		respecter les règles d' hygiène			
			RG 66 (attention : liste limitative)		
	salbutamol	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils	RG 66 (attention : liste limitative)		
	spiramycine A	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils	RG 66 (attention : liste limitative)		
	cytostatique	mettre en place la CAT en cas de renversement d' un agent cytostatique			
		porter des gants appropriés à l'activité			
		conseils de prévention - utilisation de médicaments anticancéreux			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
			tumeurs malignes		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			malformations congénitales et anomalies chromosomiques		
	antibiotique	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
déchets médicaux	virus				contrôler l'état vaccinal
	AES				contrôler l'état vaccinal
					recommandations pour la surveillance après AES
		mettre en place la CAT en cas d'AES			
		utiliser des conteneurs à seringues			
		porter des gants appropriés à l'activité			
			maladies dues au VIH		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			hépatites virales		
	microorganismes en milieu de sante	veiller à l'hygiène des mains			
		mettre en place la CAT en cas d'AES			
			RG 40 (attention : liste limitative)		
			RG 76 (attention : liste limitative)		
			RG 80 (attention : liste limitative)		
sang	AES				contrôler l'état vaccinal
					recommandations pour la surveillance après AES
		mettre en place la CAT en cas d'AES			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		utiliser des conteneurs à seringues			
		porter des gants appropriés à l'activité			
			maladies dues au VIH		
			hépatites virales		
urines, selles	microorganismes en milieu de sante	veiller à l'hygiène des mains			
		mettre en place la CAT en cas d'AES			
			RG 40 (attention : liste limitative)		
			RG 76 (attention : liste limitative)		
			RG 80 (attention : liste limitative)		
radioisotopes	rayon x (source non scellee)			SIR Suivi Individuel Renforcé	

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
patient agité	manque de respect dans la communication verbale	former à la CAT face à des personnalités difficiles			
		former à la CAT face à une personne agressive			
	agression physique	former à la CAT face à des personnalités difficiles			
		former à la CAT face à une personne agressive			
			lésions traumatiques d'une partie du corps non précisée		
			stress aigu traumatique		
			stress aigu traumatique		
			état de stress post-traumatique		
personnes malades, leurs familles	situation entraînant une charge psychoaffective		troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
élèves	nuisances liées au travail d'encadrement				

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	contrainte relationnelle				recherche des effets sur la santé décrits
		faciliter la communication			
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
malades contagieux	AGENTS BIOLOGIQUES PATHOGENES DES GROUPES 3 ET 4 (SIR)			SIR Suivi Individuel Renforcé	
				SIR agents biologiques des groupes 3 et 4	
					contrôler l'état vaccinal
		prévenir le risque biologique			
		porter des EPI agents biologiques pathogènes			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		informer l'employeur et le salarié sur les risques biologiques			
produits de désinfection en milieu de soins	antiseptique, bactericide pour la peau (sauf SHA solutions hydro-alcooliques)				recherche d'une pathologie cutanée et/ou muqueuse
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
			dermatoses et eczémas		
			allergies cutanées		
			RG 65		
	desinfectant				recherche d'une allergie
					EFR
					recherche de syndrome psycho-organique
					surveillance de l'état cutané

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique			
		porter des EPI			
		conseils de prévention - protection cutanée			
		informer sur l'allergie			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
			maladies de l'appareil respiratoire		
			dermite allergique de contact (RG 65)		
			dermite irritante de contact		
			RG 43		
			RG 65		
			RG 66 (attention : liste limitative)		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			RG 84 (attention : liste limitative)		
produits de nettoyage	produit lavage sol, mur, surface industrielle	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
	detergent desinfectant pour locaux (sols, murs, surfaces) domestique et professionnel	éviter contact mains et visage			
		conseils de prévention - protection cutanée			
		porter des gants adaptés			
		veiller à l'hygiène des mains			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
			dermite irritante de contact		
			dermite allergique de contact (RG 65)		
			brûlure et corrosion limitées à l'oeil et ses annexes		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
produit de désinfection des mains	SHA (solutions hydro-alcooliques)	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			

Tenues de travail

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
tenues de travail entretenues par l'employeur					
gants en vinyle					
masques de protection					
gants en latex	proteine de latex				recherche des effets sur la santé décrits
		porter des gants appropriés à l'activité			
		appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien			
		veiller à l'hygiène des mains			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		effectuer l'éviction totale dans l'environnement professionnel et domestique en cas d'allergie			
			urticaire de contact		
			dermite allergique de contact (RG 65)		
			rhinite allergique et vasomotrice		
			asthme à prédominance allergique		
			choc anaphylactique, sans précision		
			RG 95		
tenue de travail non spécifique	salissures des tenues	faire fournir la tenue de travail (par l'entreprise)			
		adapter sa tenue de travail			
		changer fréquemment de tenue de travail			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		mettre à disposition des vestiaires à double compartiment			
	impregnation des tenues par les produits manipules	entretenir les vêtements de travail (par l'entreprise)			
		changer fréquemment de tenue de travail			
		mettre à disposition des vestiaires à double compartiment			
			majoration des risques de maladie		
	pas de nuisance liée à cette caractéristique				

EN SAVOIR PLUS

Santé et travail

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R; 4624-23) :

a) à l'amiante
b) aux rayonnements ionisants
c) au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160

d) au risque hyperbare
e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4
f) aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de risques professionnels** cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

- Activités en milieu hyperbare
- Bruit
- Equipes successives alternantes
- Températures extrêmes
- Travail de nuit
- Travail répétitif

3. Les différents **tableaux de maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont **:**

- **Tableau n°31 : Maladies professionnelles engendrées par les aminoglycosides, notamment la streptomycine, la néomycine et leurs sels**
- **Tableau n°38 : Maladies professionnelles engendrées par la chlorpromazine**
- **Tableau n°40 : Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certains mycobactéries atypiques : Mycobacterium avium intracellulare, Mycobacterium kansasii, Mycobacterium xenopi, Mycobacterium marinum,**

Mycobacterium fortuitum

- **Tableau n°41 : Maladies engendrées par les bétalactamines (notamment pénicillines et leurs sels) et les céphalosporines**
- **Tableau n°43 : Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères**
- **Tableau n°45 : Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D, et E**
- **Tableau n°54 : Poliomyélites**
- **Tableau n°55 : Affections professionnelles dues aux amibes**
- **Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail**
- **Tableau n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique**
- **Tableau n°66 : Rhinite et asthmes professionnels**
- **Tableau n°76 : Maladies liées à des agents infectieux ou parasitaires contractées en milieu d'hospitalisation et d'hospitalisation à domicile**
- **Tableau n°80 : Kératoconjonctivites virales**
- **Tableau n°84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools, glycol, éthers de glycols ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.**
- **Tableau n°95 : Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)**
- **Tableau n°96 : Fièvres hémorragiques avec syndrome rénal dues aux agents infectieux du groupe hantavirus**
- **Tableau n°98 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes**

4. **Statistiques accidents du travail année 2012** "Services de soins privés médicaux exclusivement à domicile (851 AC) et Accueil, hébergement en établissement pour personnes âgées (853 AC) " dont font partie les INFIRMIERS :

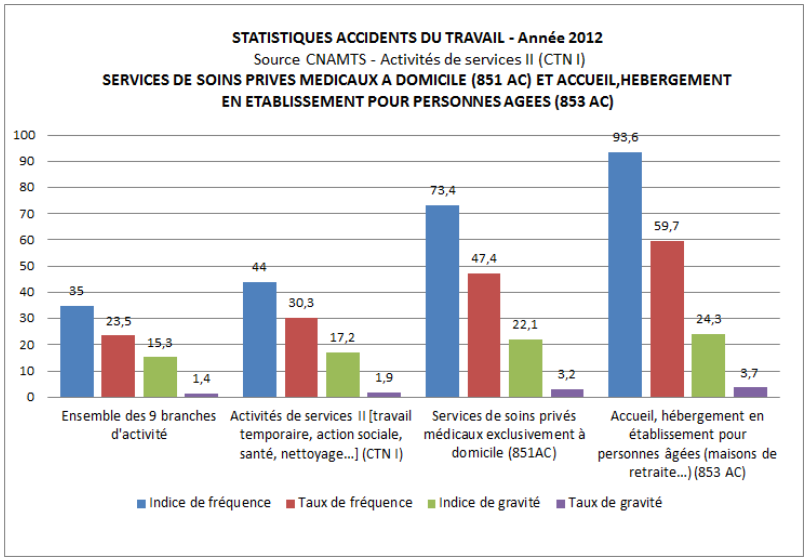
STATISTIQUES ACCIDENTS DU TRAVAIL - Année 2012
Source CNAMTS - Activités de services II (CTN I)
SERVICES DE SOINS PRIVES MEDICAUX A DOMICILE (851 AC) ET ACCUEIL,HEBERGEMENT EN ETABLISSEMENT POUR PERSONNES AGEES (853 AC)
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
35
23,5
15,3
1,4
44
30,3
17,2
1,9
73,4
47,4
22,1
3,2
93,6
59,7
24,3
3,7
Ensemble des 9 branches d'activité
Activités de services II [travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage...] (CTN I)
Services de soins privés médicaux exclusivement à domicile (851AC)
Accueil, hébergement en établissement pour personnes âgées (maisons de retraite...) (853 AC)
Indice de fréquence
Taux de fréquence
Indice de gravité
Taux de gravité

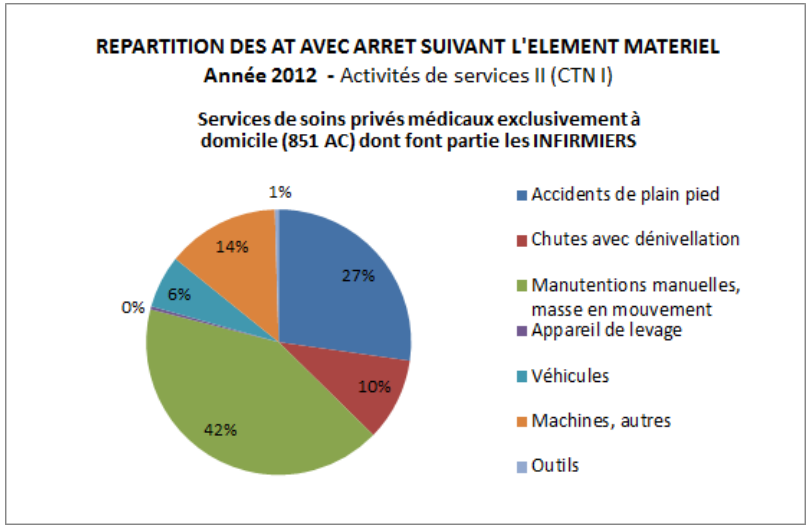
REPARTITION DES AT AVEC ARRET SUIVANT L'ELEMENT MATERIEL
Année 2012 - Activités de services II (CTN I)
Services de soins privés médicaux exclusivement à domicile (851 AC) dont font partie les INFIRMIERS
1%
14%
27%
6%
0%
10%
42%
Accidents de plain pied
Chutes avec dénivellation
Manutentions manuelles, masse en mouvement
Appareil de levage
Véhicules
Machines, autres
Outils

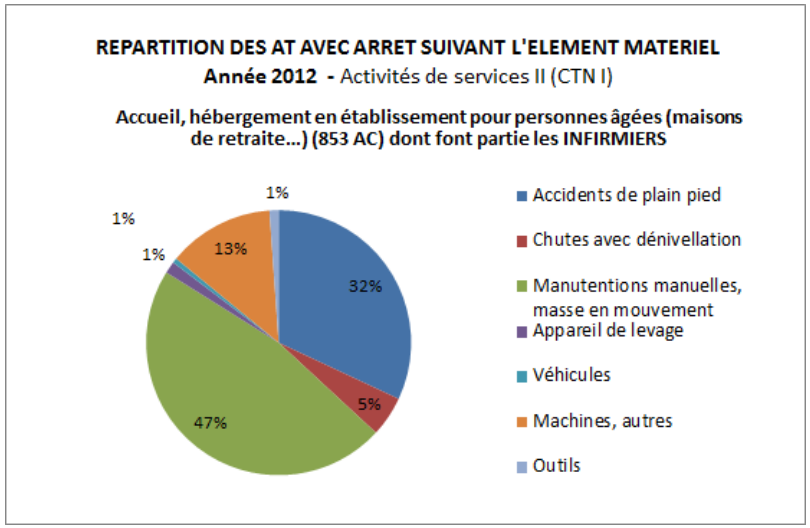

Caractéristiques exceptionnelles

Les horaires réguliers de journée et sans travail de week-end sont l'exception.

Glossaire métier

Lexique médical et paramédical.

Conclusions

Profession où le travail en station debout est prédominant avec piétinement. Les distances parcourues sont parfois importantes.

L'activité est parfois imprévisible et souvent interrompue. Dans certains services, la charge psychoaffective est importante en relation avec la pathologie des patients et la dépendance hiérarchique.

La perception d'élitisme de certaines unités peut retentir en dévalorisant les autres pratiques.

Eléments devant être pris en compte lors de la consultation médicale : état du rachis, état veineux des membres inférieurs, état psychique, situation familiale, vaccinations.

Face à la pénurie médicale, les infirmier(e)s sont amené(e)s à effectuer des tâches non prévues par le référentiel de compétences, sans véritable reconnaissance.

Les diversités de pratiques rendent nécessaire une évaluation des risques sur le terrain de façon à conseiller efficacement l'employeur et les salariés sur la prévention.

Règlementation

- Code de la santé publique. Règles liées à l'exercice de la profession (Articles L.4311-1 à L.4311-29).
- Loi n°2006-1668 du 21 décembre 2006 portant création d'un ordre national des infirmiers.. Obligation d'inscription quelque soit le mode d'exercice
- Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 relatif au Code du Travail (partie réglementaire) - Article R4626-23.
- Décret n° 2002-194 du 11 février 2002 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité. JO du 16.02.2002, n° 40, pp. 3040-3043.
- Dispositions réglementaires des parties IV et V du code de la santé publique. Annexe au décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004. J0 du 8.08.2004.
- Arrêté du 13 avril 2007 fixant la liste des dispositifs médicaux que les infirmiers sont autorisés à prescrire.
- Arrêté du 1 août 2007 fixant les modalités de suivi sérologique des personnes victimes d'accident du travail entraînant un risque de contamination par le virus de l'immunodéficience humaine.

Références bibliographiques

ABITEBOUL D, LOLOM I, LAMONTAGNE F, PELISSIER F, TARANTOLA A, DESCAMPS J.M, BOUVET E. Risque d'exposition au sang parmi le personnel infirmier. Evolution 1990-2000. Documents pour le Médecin du Travail INRS, n° 96, 01.10.2003, pp. 441-446.
BARBAUD A. Dermatoses professionnelles du personnel soignant. La Revue du Praticien, vol. 52, n° 13, pp. 1425-1432.
BRASSEUR G. Activités de soins. Protéger aujourd'hui les métiers de demain. Travail et Sécurité, n° 646, 01.12.2004, pp. 21-36.
BUONO-MICHEL M, ORSIERE T, SARI-MINODIER I, BOTTA A. Surveillance biogénotoxicologique des infirmières manipulant des cytostatiques. Archives des Maladies Professionnelles, vol. 31, n° 3, 01.05.2000, pp. 148-155.

COMAN M - CHU MORVAN - BREST ; Mémoire pour le diplôme d'attestation de formation spécialisée en médecine du travail : méthodologie de rédaction d'une fiche médico-professionnelle sur www.fmpcisme.org ; application au métier d'infirmièr(e) , présenté et soutenu le 9 octobre 2006.

CREPY M.N. Dermatoses professionnelles aux antiseptiques et désinfectants. Documents pour le Médecin du Travail INRS, n° 85, 01.01.2001, pp. 83-90.
ESTRYN-BEHAR M, BEN-BRIK E, LE NEZET O, ARBIEU A, BONNET N, FAYET C, LORIOL M, CAILLARD J.F. La situation des soignants des établissements publics et privés en France en 2002.

Analyse des résultats de la première partie de l'étude PRESST-NEXT. Archives des Maladies Professionnelles, vol. 65, n° 5, 01.09.2004, pp. 413-437.
FAVIER B, LATOUR J.F, ARDIET C, VOLOCH A. Evaluation de la contamination des gants et des mains du personnel infirmier avant et après formation à la manipulation des anticancéreux. Archives des Maladies Professionnelles, vol. 63, n° 1, 01.02.2002, pp. 20-24
GOGNON O, DELGOULET C, MARQUIE J.C. Age, contrainte de travail et changements de postes : le cas des infirmières. Le Travail Humain, vol. 67, n° 2, 01.04.2004, pp. 115-133.
GILLES L, FAVIER B, LOMBARD I, ARDIET C, BOUFFERCHA R, GONDRAN C, PELLETIER A, ROUSSEL A, LATOUR J.F. Médicaments cytotoxiques : évaluation de l'impact de la purge des lignes de perfusion sur l'exposition du personnel infirmier. Archives des Maladies Professionnelles, vol. 65, n° 1, 01.03.2004, pp. 9-17.
LAMONTAGNE F, LOLOM I, TARANTOLA A, DESCAMPS J.M, BOUVER E, ABITEBOUL D. Evolution de l'incidence des accidents exposant au sang chez le personnel infirmier hospitalier en France métropolitaine de 1990 à 2000 : impact des mesures préventives et rôle des matériels sécurisés. Hygiènes, vol. 11, n° 2, 01.05.2003, pp. 113-119.
LORIOL M. La fatigue, le stress et le travail émotionnel de l'infirmière. Revue Prévenir, n° 40, 01.01.2001, pp. 183-188.
MANUS J.M. L'infirmière de bloc opératoire... dans l'équipe chirurgicale. Coeur et Santé, n° 139, 01.09.2003, pp. 39-41.
PERRAUT-SOLIVERES A. L'infirmière et la nuit. Sciences Humaines, n° 139, 01.06.2003, pp. 36-39.
REY M, MILLET Y, GAZAGIAN G, POYEN D, GELIN-FABRE C, PHILIP-JOET F. Rythme veille-sommeil chez les infirmières de nuit : comparaison entre période de repos et période d'activité. T'hop-Travail Santé à l'Hôpital, n° 11, 01.12.2999, p. 15

RICHEZ J.P. Soins infirmiers à domicile. Former pour diminuer la charge physique et mentale des soignants. Travail et Sécurité, n° 608, 01.06.2001, pp. 41-42.
ROBERT E. Risque des perfusions d'antimitotiques pour les infirmières enceintes. Le Concours Médical, vol. 120, n° 20, 23.05.1998, p. 1434.
ROSENBERG N. Allergies respiratoires professionnelles chez le personnels de santé. RST 2012;132:77-92.
SAINT-LAURENT P, SARRAZIN D, PIK J.J, KADI Z. Evaluation des connaissances et pratiques des infirmières vis-à-vis du risque d'accident d'exposition au sang : résultats d'une enquête multicentrique en Picardie (2002). Hygiènes, n° 3, 01.06.2005, pp. 207-213.

ADRESSES UTILES

GERES 16 rue Henri huchard 75870 paris cedex 18.

www.fhf.fr

Fiche métier FMP issue de la **FMP Infirmier** consultable sur **https://www.fmppresanse.fr**